Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260413-D20260413_01-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	21	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 13 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. LE CORRE Renaud, M. LE MOUELLIC Mickaël, M. GOUADEC Patrice, Mme JUBIN Stefanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

Absents excusés : Mme PHILIPPE Christelle a donné pouvoir à M. NICOLAS Frank, Mme AMIOT Clémence a donné pouvoir à Mme MILLION Line.

A été nommé secrétaire : Mme ROLLAND Anne-Sophie.

D20260413_01 - Modification du représentant au SIVU du centre de secours des Pompiers de Plouhinec

Rapporteur : M. Frank NICOLAS

Il est rappelé que les délégués des communes sont obligatoirement désignés par le conseil municipal parmi ses membres comme le prévoit l'article L.5212-7 du CGCT. L'élection des délégués se déroule à bulletin secret conformément aux articles L.5211-7 et L.2122-7 du même code.

Il est nécessaire de désigner un nouveau représentant au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du centre de secours des Pompiers de Plouhinec, M. Philippe JUSTOM ne pouvant y siéger. Les deux titulaires sont donc les suivants :

- M. Frank NICOLAS et M. Patrice GOUADEC

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :
- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

